



Conseil municipal

3 décembre 2025



1

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Conseil municipal - 3 décembre 2025



□ Contexte général

- Le contexte international
- Le contexte national
- La situation des finances publiques
- La loi de programmation 2023-2027
- Le projet de loi de finances

□ Tendances budgétaires et orientations

- Les recettes de fonctionnement
- Les dépenses de fonctionnement
- La section d'investissement
- La dette communale

□ L'évolution des finances communales

- La prospective du budget de fonctionnement 2020-2028
- Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2028





Contexte général : la situation économique et sociale

Conseil municipal - 3 décembre 2025

Le contexte international

5

La croissance mondiale reste robuste malgré les tensions commerciales et géopolitiques. Après 3,0 % en 2024, elle ralentirait légèrement à 2,9 % en 2025 et 2,8 % en 2026. Les États-Unis conserveraient un rythme soutenu malgré un ralentissement progressif, tandis que la Chine maintiendrait une croissance proche de 5 %.

En zone euro, l'activité progresserait modestement, autour de 1,3 % en 2025 et 1,2 % en 2026, avec une dynamique contrastée : l'Espagne tirerait la croissance, la France resterait résiliente et l'Allemagne renouerait progressivement avec l'expansion grâce à un plan de relance.

Sur le plan monétaire, la Fed poursuivrait son cycle de baisse des taux jusqu'à atteindre 3 % en 2026, tandis que la BCE maintiendrait une position stable autour de 2 %.

Les perspectives restent entourées d'incertitudes : les effets des droits de douane et les tensions géopolitiques demeurent des freins. La relance allemande et l'augmentation des dépenses de défense pourraient offrir des relais de croissance. L'inflation dans la zone euro resterait légèrement supérieure à la cible de la BCE en 2025 (2,1 %) avant de ralentir vers 1,7 % en 2026, la composante sous-jacente demeurant cependant soutenue par la hausse des coûts salariaux, notamment en Allemagne.



Le contexte national

6

- En France, la croissance pour 2025 devrait atteindre 0,7 % et 1% pour l'année 2026
- L'inflation en France en octobre 2025 s'élève à 1% sur 1 an. Pour 2025, elle devrait atteindre 1,1 % et revenir à 1,3% d'ici 2026

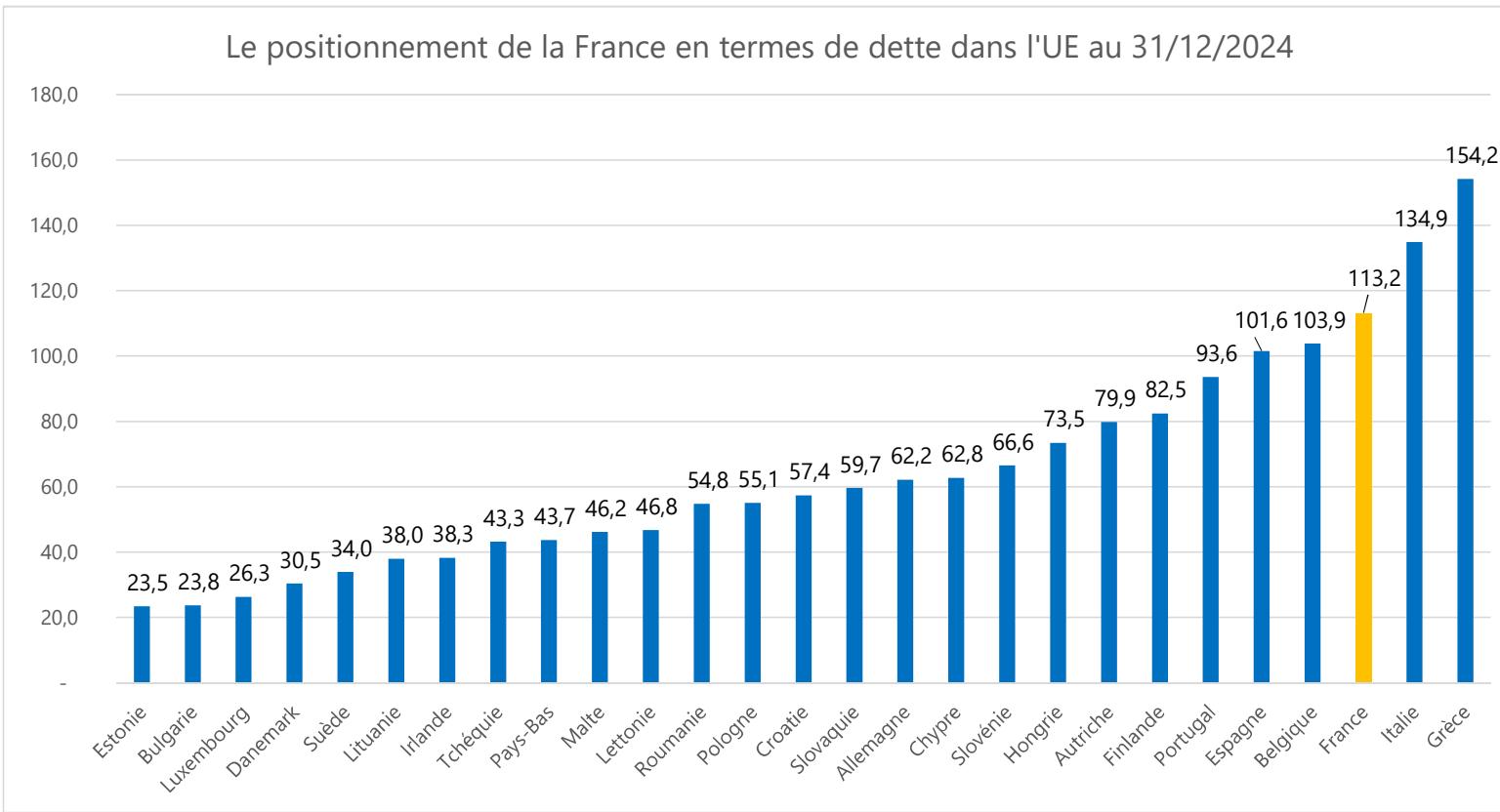
Glisements annuels de l'indice des prix à la consommation (IPC), de l'inflation sous-jacente (ISJ) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



Source : Insee.

La situation des finances publiques

7



Source : Eurostat

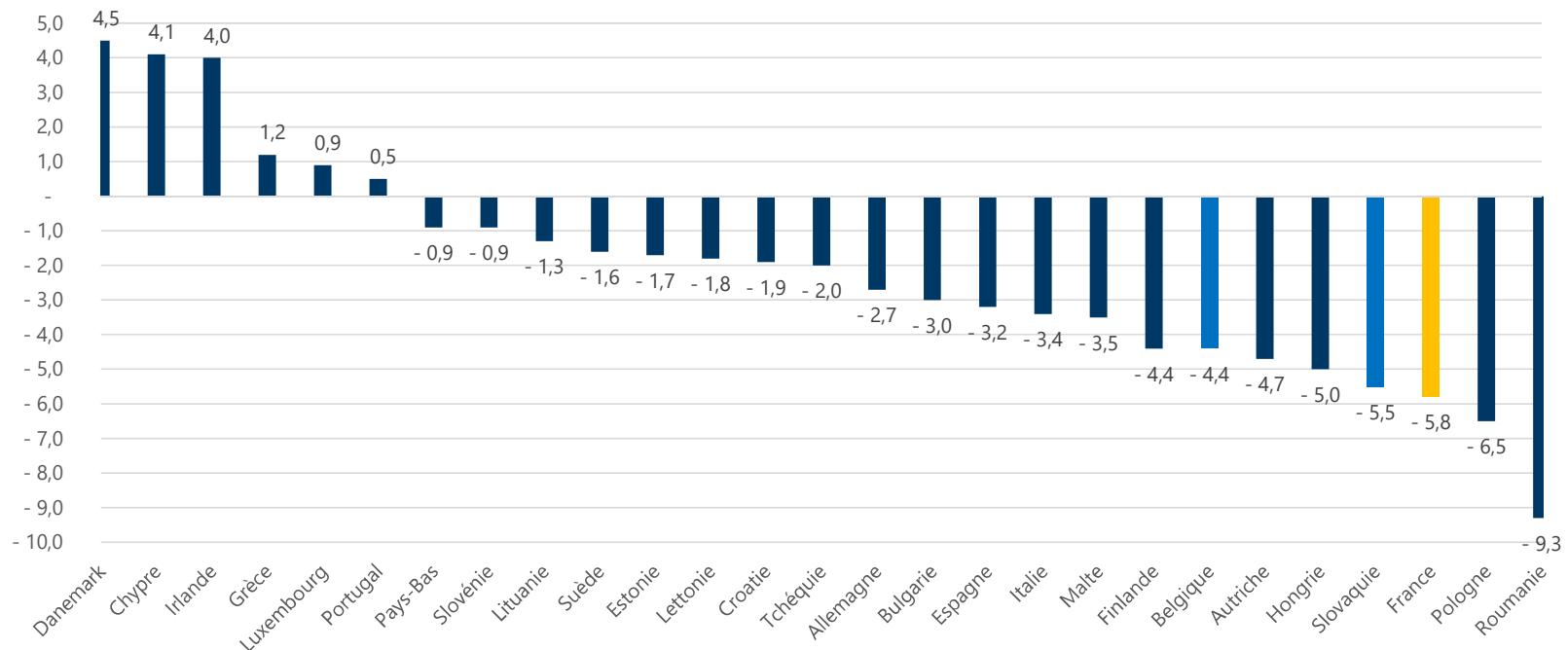


Conseil municipal - 3 décembre 2025

La situation des finances publiques

8

soldes publics dans l'UE 2024



En 2024, 6 Etats membres ont déclaré un excédent budgétaire.
Sur les 27 pays, 16 ont respecté le critère de Maastricht limitant le déficit public à moins de 3% du PIB

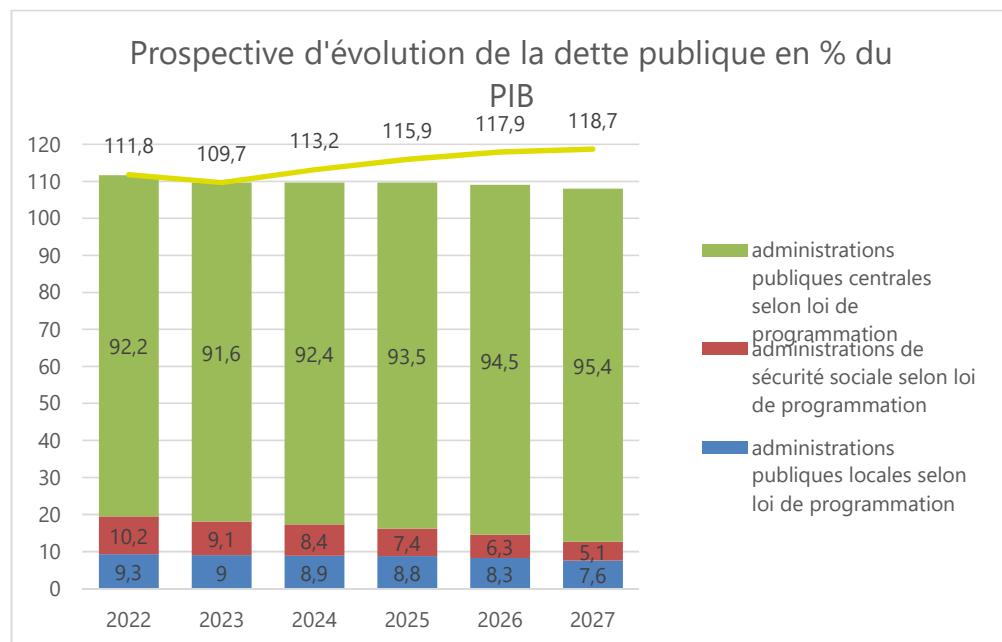


Conseil municipal - 3 décembre 2025

La situation des finances publiques

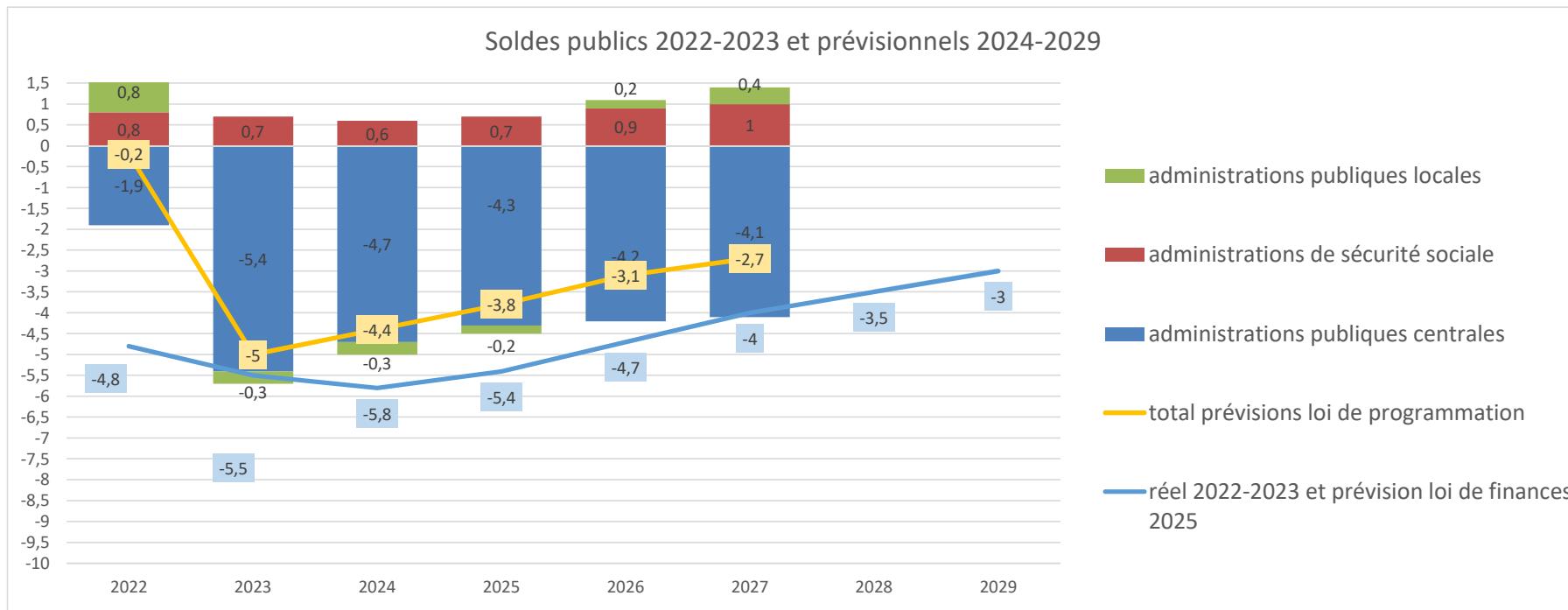
9

La loi de programmation 2023-2027 fixe la stratégie financière pluriannuelle des finances publiques, déterminant ainsi la trajectoire globale des ressources financières pour l'ensemble des administrations publiques. La loi de programmation des finances publiques qui ambitionnait de réduire le déficit public d'ici 2027 à 108,1% du PIB en comptant sur la baisse de la dette de la Sécurité sociale et de celle des administrations publiques locales (la moyenne des 27 pays de l'Union est à 84% en 2022), n'est plus d'actualité depuis la loi de finances de 2025 où les prévisions reculent d'année en année l'atteinte d'un déficit sous la barre des 3%.



La loi de programmation 2023-2027

10



Concernant le déficit, le projet de loi de finances maintient le non respect des objectifs de la loi de programmation de 2023 à 2027 et réaffirme le décalage du respect du déficit inférieur à 3% selon le traité de Maastricht à 2029 au lieu de 2027.



Conseil municipal - 3 décembre 2025

Le projet de loi de finances : le soutien financier de l'Etat aux collectivités

11

La forte dégradation des finances publiques en 2023, 2024 et 2025 a conduit à un nouveau projet de loi de finances très contraint pour les collectivités

- Dans le projet de loi de finances 2026, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités baissent, passant de 112,3 milliards d'euros en 2025 à 111,4 milliards d'euros pour 2026 en basculant dans l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement l'ex part de TVA des Régions.
- Le montant de Dotation globale de fonctionnement s'élève à 32,6 milliards d'euros et intègre donc désormais 5,2 milliards à destination des Régions en remplacement de la TVA versée en 2025. L'écrêtement se poursuit.
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local fusionnera avec la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et la dotation politique de la ville (DPV) pour devenir le fonds d'investissement des territoires (FIT) pour un total de 1,4 milliards d'euros contre 1,5 milliards en 2025. Seront éligibles à ce fond:
 - Territoires ruraux au sens de l'INSEE à savoir les mailles de densité 3 et 4 de la réforme de 2021 qui sert pour la définition du caractère urbain ou rural de la population
 - Les communes dont la population en QPV dépasse 10% et leurs EPCI
 - Les communes ultramarines de moins de 35.000 hab et leurs EPCI
 - Les territoires non fléchés ne sont pas éligibles sauf convention spéciale signée avec l'Etat
- Le « fonds vert » est alimenté pour 650 millions d'euros en 2026 contre 2,5 milliards d'euros en 2024 et 1,15 milliards en 2025
- La diminution prévue du FCTVA intègre la suppression des remboursements pour les dépenses d'entretien mais aussi le décalage du remboursement de FCTVA pour les EPCI à N+1 (année blanche pour les intercommunalités)
- La compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels est diminuée de 25% malgré le maintien de cette exonération partielle aux entreprises.



Le projet de loi de finances : le DILICO 2

12

- Le Dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) est modifié : dans sa version 2, ce fonds passera de 1 milliard à 2 milliards. La part des communes passe de 250 millions à 750 millions dans cette enveloppe. L'assiette des collectivités contributrices au DILICO s'étend. Plus de communes et intercommunalités vont contribuer au fonds mais le plafond individuel de 2% des recettes réelles de fonctionnement est maintenu. Seront pris en compte le potentiel financier et revenu par habitant de 2025 et le niveau des recettes réelles de fonctionnement de 2023.

Le reversement du DILICO 2 se fera sur 5 ans (auparavant 3 ans) avec un plafond de 80% (contre 90%). Les 20% restant seront affectés à un fonds de péréquation.

Le reversement sera conditionné à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement :

- si les dépenses de l'ensemble des communes évoluent moins vite que le PIB, le reversement sera intégral
- si les dépenses de l'ensemble des communes évoluent d'un point de plus que le PIB, il n'y aura pas de reversement
- si l'évolution des dépenses de l'ensemble des communes est contenu entre 0 et 1 point de plus que celle du PIB, il y aura alors une analyse commune par commune avec :

O taux d'évolution < taux évolution PIB = reversement total

O taux d'évolution des dépenses de la commune > taux d'évolution du PIB +1 point = pas de reversement

O taux d'évolution des dépenses de la commune compris entre 0 et 1 point de plus que celui du PIB = reversement partiel au prorata



Le projet de loi de finances : les autres mesures

13

- Le projet de loi de financement de la sécurité sociale maintient une hausse des cotisations CNRACL de 3 points par an sur 4 ans

Les mesures n'impactant pas directement le budget communal :

- Après le gel des versements de TVA aux collectivités en 2025, l'indexation de la TVA sur 2026 sera plafonnée au montant de l'inflation. Exemple :
 - Croissance de TVA de 3% en n-1. inflation de 1,5%. => Evolution de TVA locale de n. 1,5%
 - Croissance de TVA de 1% en n-1. inflation de 1,5%. => Evolution de TVA locale de n 1%
 - Décroissance de TVA de 1% en n-1 inflation de 1,5% => Evolution de TVA locale de n. -1%
- La suppression de la CVAE devenue un impôt national, est reprogrammée en 2028 et non plus 2030.



Simulation de l'impact du projet de loi de finances 2026 sur le budget communal

14

Principales mesures	Effets par rapport au budget 2025
Hausse de cotisations CNRACL	157 000€
Dilico 2	236 000€
Suppression FCTVA sur l'entretien des bâtiments	10 000€
Suppression de la DGF	80 000€
Baisse des compensations fiscales (TF des locaux industriels)	37 000€

Conséquences pour Brignais (simulation 2026) : impact budgétaire net de - 520 000 €



Conseil municipal - 3 décembre 2025



Tendances budgétaires et orientations

Conseil municipal - 3 décembre 2025

- En 2025, les mesures du projet de loi de finances ont pesé lourdement dans le budget de la commune, avec la réduction drastique de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ainsi que l'arrivée du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) à hauteur de 91 000 €. A cela s'ajoute la hausse de points de la CNRACL et des taux de cotisation URSSAF. Le travail de rationalisation des coûts a porté ces fruits, et a permis de limiter la hausse des dépenses.
- En 2026, la démarche de rationalisation des dépenses de fonctionnement engagée en 2025 se poursuit. Cette action permet d'atténuer l'impact financier du projet de loi de finances, marqué par une forte augmentation du DILICO (+236 000 € en 2026, pour atteindre un total de 327 000 €) et par la suppression de la DGF pour la commune (-80 000 €). Au regard du contexte économique et des orientations des derniers projets de loi de finances, il est envisageable que l'État poursuive son désengagement dans le soutien apporté aux collectivités.
- En 2026, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent donc de - 0,84% par rapport au budget 2025
- Quant aux recettes, elles augmentent de 0,52% avec, notamment, la hausse des bases fiscales simulées à 2%.





Les recettes de fonctionnement



Conseil municipal - 3 décembre 2025

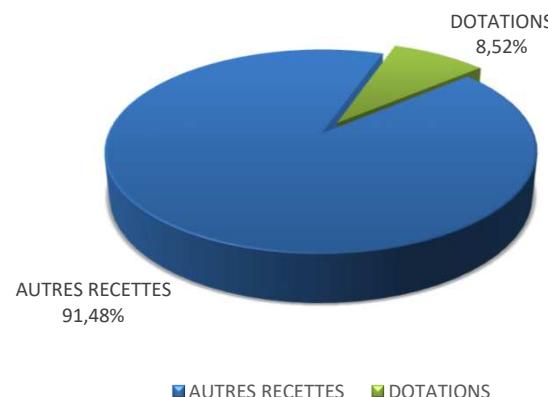


Les dotations perçues

18

Les dotations perçues par la collectivité représentent 8,52% des recettes réelles de fonctionnement du budget communal pour 2026.

Part des dotations dans le BP 2026



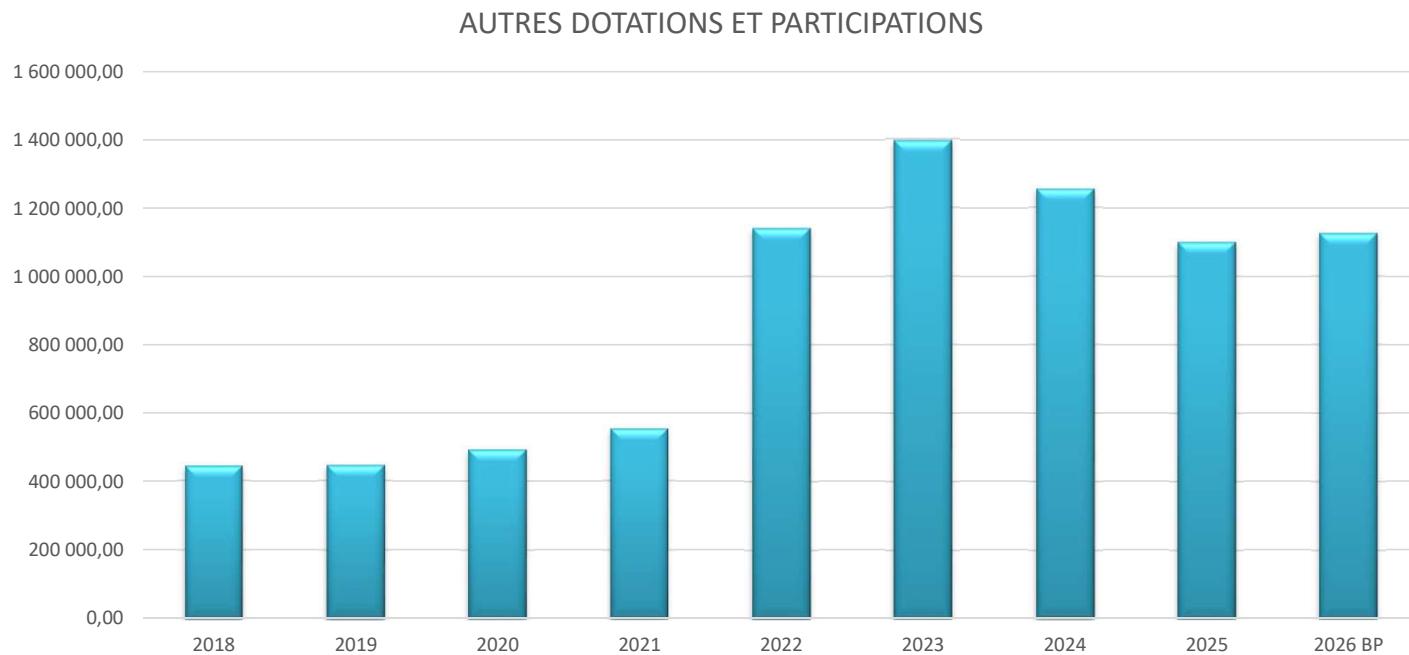
La commune ne percevant plus de dotation globale de fonctionnement, la principale dotation perçue désormais est la participation de la Caisse d'Allocations Familiales au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG).



Conseil municipal - 3 décembre 2025

Les dotations perçues

19



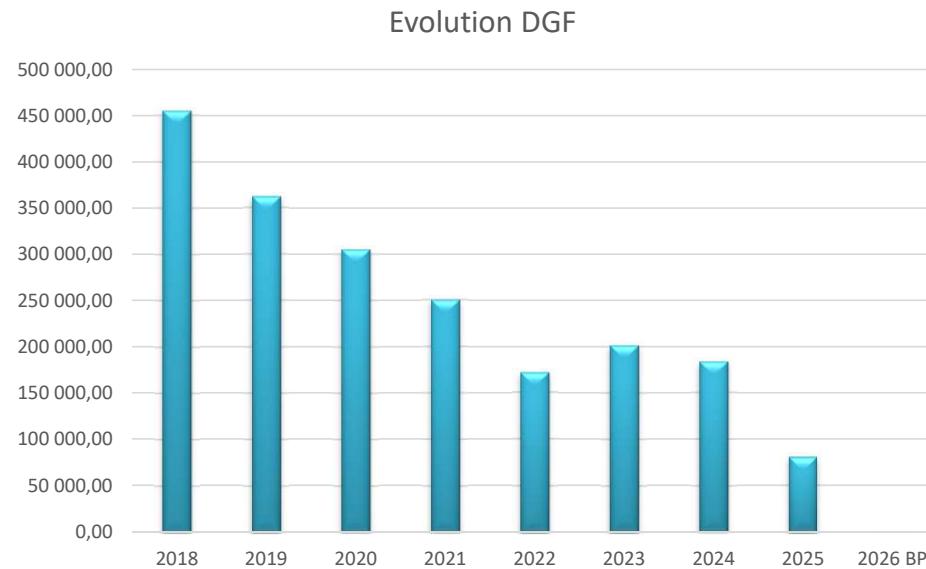
La participation de la Caisse d'allocations familiales sur le budget de la Ville est en augmentation de 26 000 € pour 2026.



Conseil municipal - 3 décembre 2025

Les dotations perçues

20



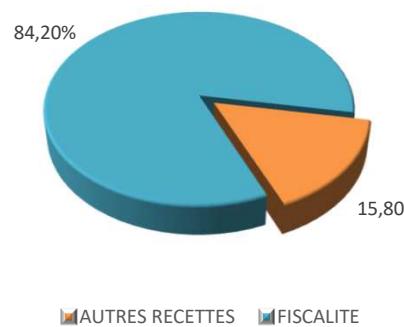
La dotation globale de fonctionnement perçue par la commune était en diminution continue depuis plusieurs exercices. À compter de 2026, la commune ne percevra plus aucune dotation globale de fonctionnement.



Conseil municipal - 3 décembre 2025

Les impôts et taxes représentent 84,20% des recettes réelles de fonctionnement du budget communal de 2026 soit 14 226 000 €

Part de la fiscalité dans le BP 2026



Parmi les recettes d'impôts et taxes, on retrouve :

- les impôts ménages
- les versements de la CCVG par le biais de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité
- la taxe additionnelle aux droits de mutation
- la taxe sur l'électricité



La fiscalité

22

BASES FISCALES	prévisionnel prévisionnel						EVOLUTION 2025-2026
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
TAXE D'HABITATION	420 685	474 477	1 012 736	613 372	449 000	457 980	2,00%
FONCIER BÂTI	19 874 597	20 651 550	22 124 154	23 099 734	23 741 000	24 215 820	2,00%
FONCIER NON BÂTI	90 495	90 078	96 238	101 442	100 300	102 306	2,00%
PRODUITS FISCAUX	2021	2022	2023	2024	2025	2026	EVOLUTION 2025-2026
TAXE D'HABITATION	43 373	44 847	104 413	63 239	46 292	47 218	2,00%
FONCIER BÂTI	5 393 966	5 604 831	6 004 495	6 269 268	6 443 307	6 572 173	2,00%
FONCIER NON BÂTI	42 822	42 625	45 540	48 002	47 462	48 411	2,00%
COEFFICIENT CORRECTEUR	270 649	271 829	291 212	439 046	451 443	460 472	2,00%
COMPENSATION DEGREVEMENT TF	161 887	149 256	162 840	169 332	215 223	180 000	-16,37%

Pour mémo, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation pour les résidences principales depuis 2021. Il leur a été transféré la part départementale de taxe foncière accompagnée d'un coefficient correcteur permettant le maintien des produits fiscaux. Pour Brignais, ce coefficient s'élève à 1,068443.

Les taux des impôts ménages votés par la commune n'augmentent pas sur le budget 2026 :

- Taxe foncière bâtie : 27,14%
- Taxe foncière non bâtie : 47,32%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10,31%



- La loi de finances de 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour automatique des valeurs locatives des locaux autres que professionnels en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre novembre N-2 et novembre N-1. Cet indice s'élève à 0,8% pour le mois d'octobre 2025 et il est simulé à 0,9% pour le mois de novembre,
- Pour rappel

taux revalorisation des bases pour N+1	
2 022	7,10
2 023	3,90
2 024	1,50
2 025	0,80 IPCH octobre 2025

- Le budget 2026 intègre un produit fiscal de 7 130 000 € contre 6 990 000 € estimés en 2026 soit une hausse de 2 %. A cela s'ajoute la baisse des versements des compensations de l'Etat liées au dégrèvement de taxes foncières pour 37 000 € soit une enveloppe globale de 180 000 €



Les reversements CCVG

24

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
REVERSEMENTS CCVG	5 498 476	5 657 684	6 207 043	6 001 586	6 089 604	6 092 000
<i>dont attribution de compensation</i>	4 311 884	4 340 871	4 302 043	4 295 638	4 310 157	4 313 000
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	1 186 592	1 316 813	1 905 000	1 705 948	1 779 447	1 779 000

- La Communauté de communes de la Vallée du Garon reverse à la ville une attribution de compensation et une dotation de solidarité.
- Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCVG à la commune de Brignais est estimé à 4 313 000 € avec le solde de la refacturation du service mutualisé « autorisation du droit des sols » et une facturation en hausse sur notre service mutualisé informatique.
- La dotation de solidarité communautaire devrait s'élever à 1 779 000 € pour Brignais identique à 2026.



Les autres recettes de fonctionnement

25

➤ Les produits des services s'élèvent à 1 040 000 € parmi lesquels on retrouve :

- 400 000 € de restauration scolaire
- 223 000 € de crèches
- 100 000 € de périscolaire
- 97 000 € de redevances d'occupation du domaine public tous bénéficiaires confondus
- 51 000 € de remboursement à la cuisine centrale pour les repas des résidants de la Résidence Autonomie les Arcades
- 21 000 € de concessions au cimetière
- 17 400 € de recettes liées à la médiathèque
- 86 500 € de mise à disposition de personnel aux budgets annexes

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 140 000 € et intègrent, entre autres, les loyers des logements communaux et la location des gymnases au collège, lycée et école privée ainsi que la location de 2 terrains pour des antennes de téléphonie mobile.

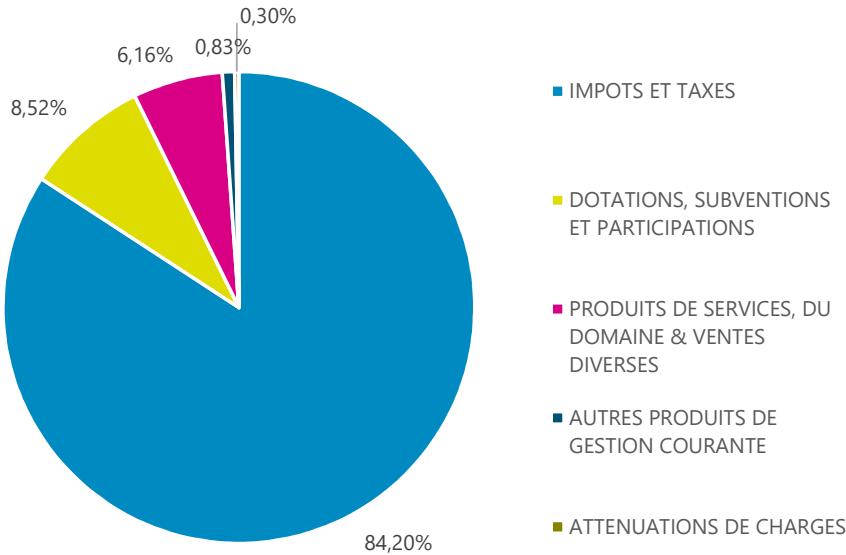


Conseil municipal - 3 décembre 2025

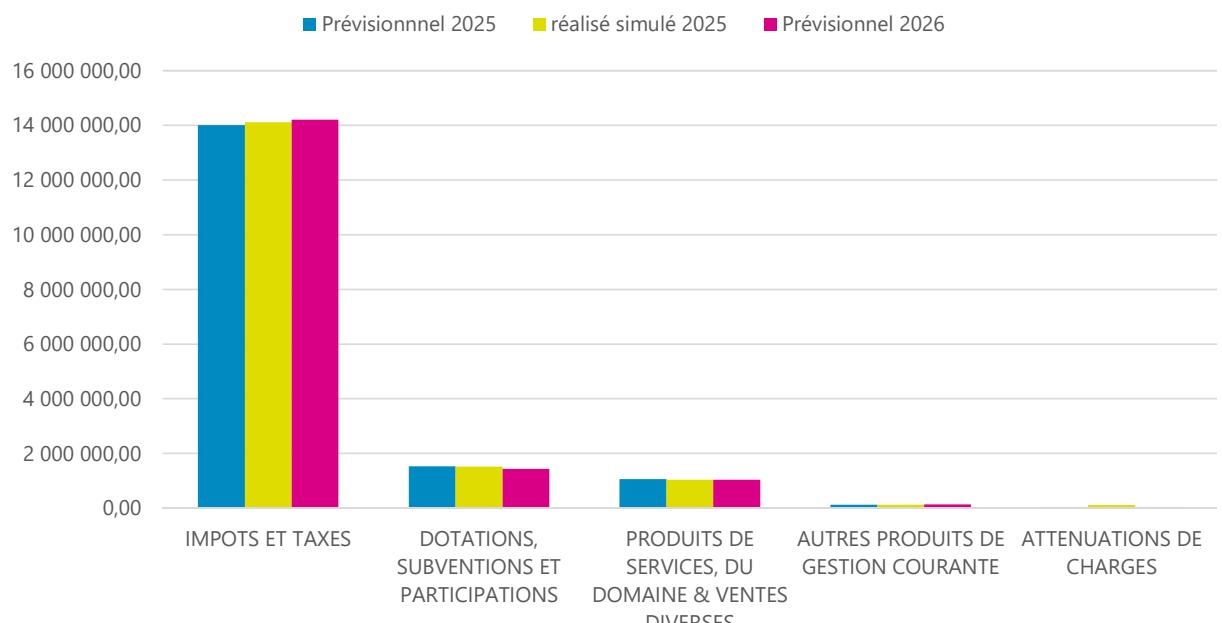
Les recettes de fonctionnement du BP 2026

26

Recettes réelles de fonctionnement
16 886 000 €



Evolution des recettes réelles de fonctionnement hors cessions





Les dépenses de fonctionnement



Conseil municipal - 3 décembre 2025



Les charges à caractère général

28

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 740 000 € (contre 2 738 000 € en 2025). Elles intègrent :

- La rationalisation des dépenses suivantes:
 - - 16 200 € liés à la baisse des coûts d'énergie sur l'électricité avec la mise en place des panneaux photovoltaïques sur l'école Lassagne
 - - 11 000 € sur les fêtes et cérémonies
 - - 4 000 € sur la dépense en carburant grâce au renouvellement du parc auto avec des véhicules électriques
 - - 2 700 € sur les frais de formation intégrant le coût de la scolarité des apprentis
- La hausse des charges parmi lesquelles on retrouve :
 - Les frais d'assurances intégrant la dommage ouvrage de l'école Lassagne (+38 700 € pour un total de 102 400 €)
 - L'entretien de biens mobiliers de la ville (+ 7 600 € pour un total de 56 600 €)
 - Les frais de nettoyage des locaux avec des prestations exceptionnelles (+ 5 600 € pour un total de 221 200 €)
 - Les impôts et taxes avec la taxe sur les logements vacants (+ 2 000 € pour un total de 34 000 €)
- La non reconduction d'actions :
 - La biennale de la danse (-12 000 €)



Les dépenses de personnel 2025

29

Le Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire dispose que l'autorité territoriale présente un rapport comportant, au titre du dernier exercice connu les informations relatives :

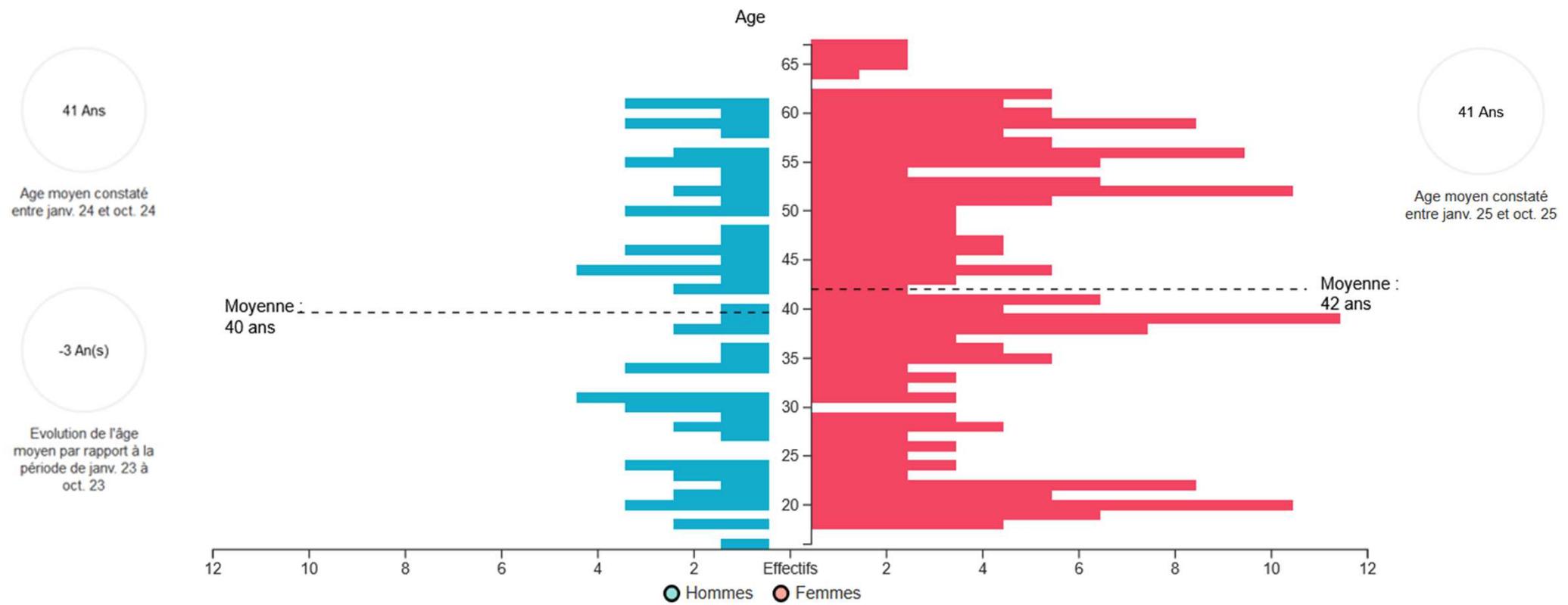
- **à la structure des effectifs,**
- **aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail,**
- **à l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses.**

Ces éléments d'information figurent dans le présent rapport et sont basés notamment sur les données sociales extraites de nos logiciels métiers pour la Ville entre janvier et octobre 2025.



Ressources Humaines : pyramide des âges et évolution

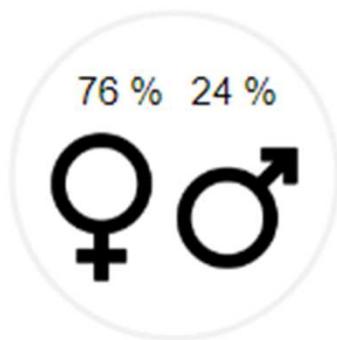
30



Ressources Humaines : évolution répartition H/F*

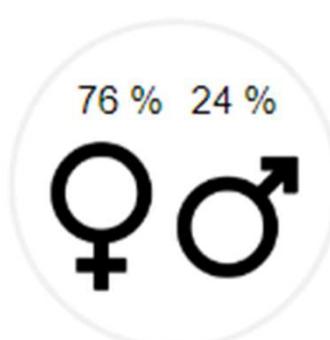
31

2023 :



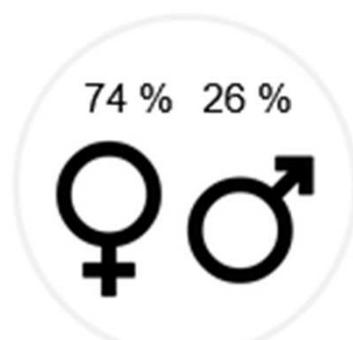
Répartition
femmes/hommes des
ETP

2024 :



Répartition
femmes/hommes des
ETP

2025 :



Répartition femmes/
hommes des ETP

Stabilité de la répartition hommes femmes

+

Part des femmes supérieure représentative de la structure des collectivités



Conseil municipal - 3 décembre 2025

(*statistiques de janvier à octobre)

*nombre moyen d'agents : 232

Soit une baisse de 6,8% par rapport à n-1 (249)

69,26% de nos agents sont des titulaires en 2025

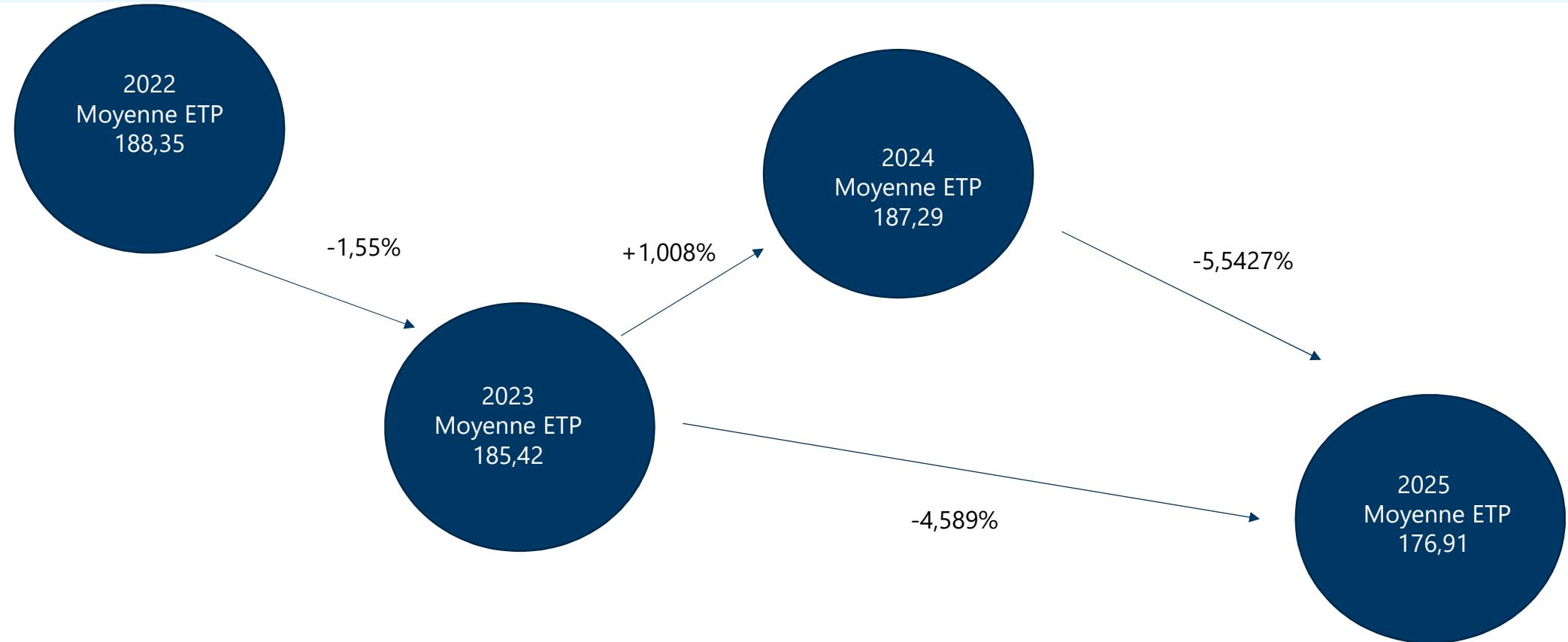
La proportion était de 72,74% en 2024, 73,84% en 2023 et de 75,06% en 2022

(*statistiques de janvier à octobre)



Ressources Humaines : évolution des ETP*

33



(*statistiques de janvier à octobre)



Conseil municipal - 3 décembre 2025

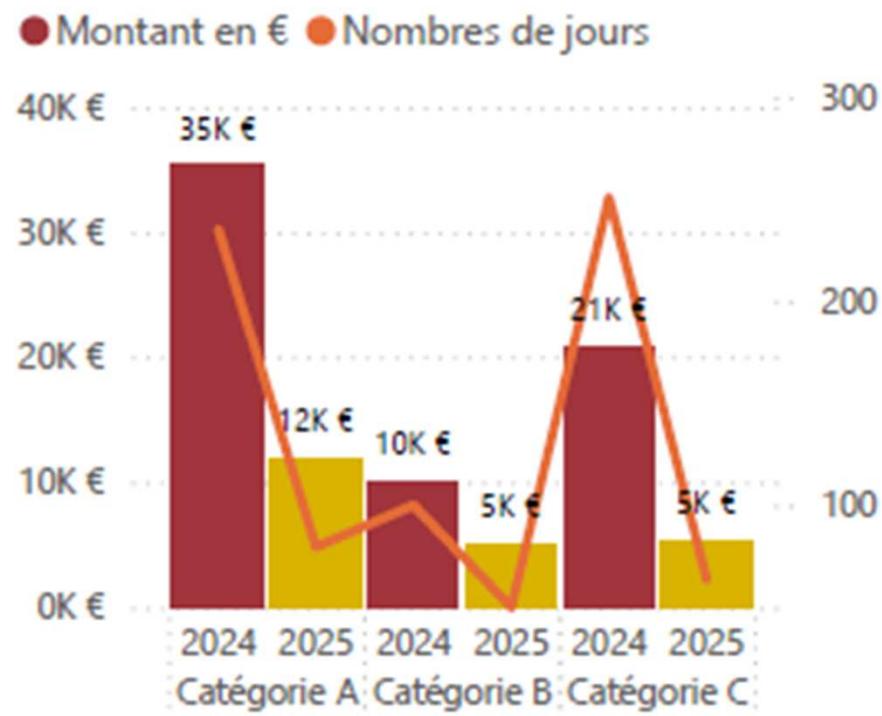
58,80% des agents sont à temps plein (57,32 % en 2024)

81% des titulaires sont à temps plein (76% en 2024)



Ressources humaines : Monétisation compte épargne temps³⁵

CET - Jours indemnisés en €



CET - RAFFP en € (A,B & C)



66,2K€

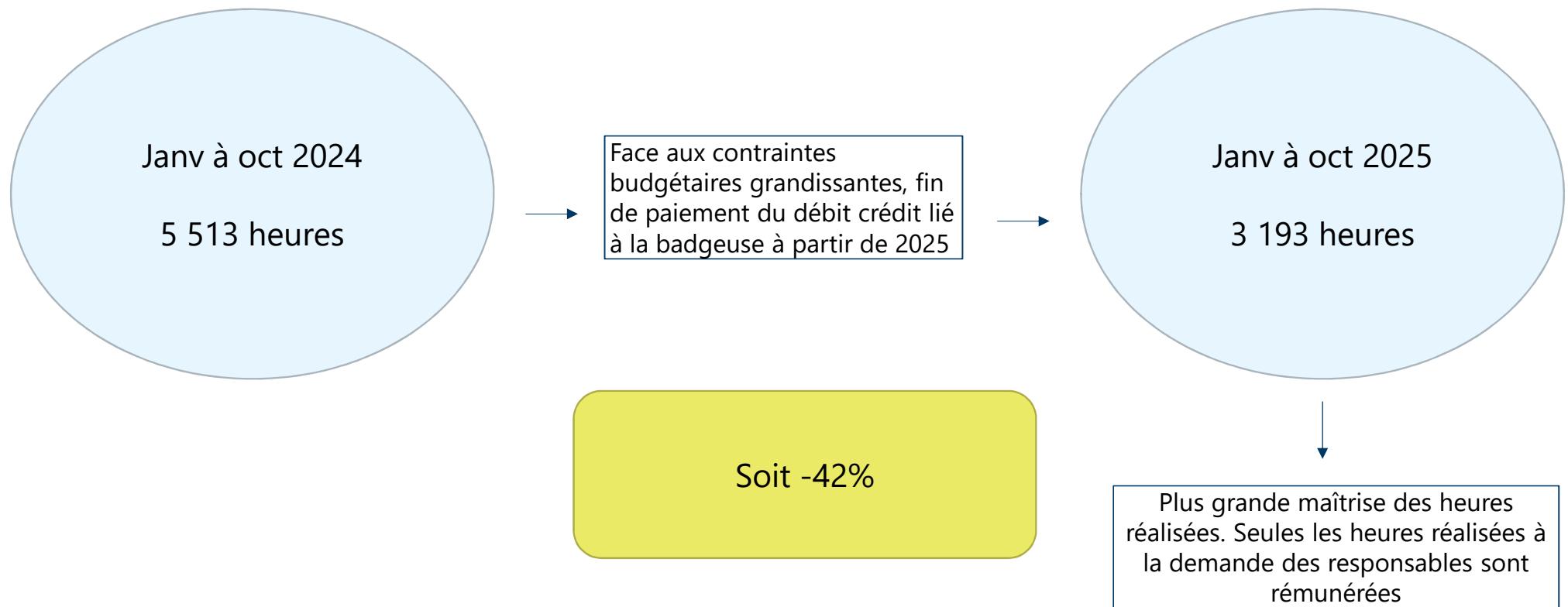
CET payé en 2024

25,0K€

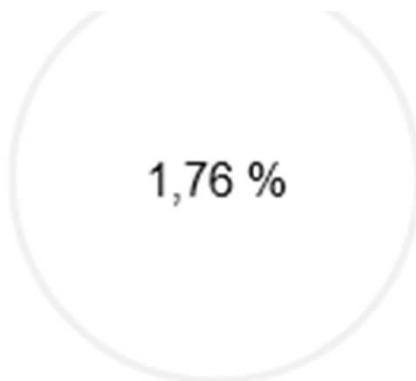
CET payé en 2025



Les dépenses de personnel : heures supplémentaires rémunérées 36



Les dépenses de personnel : heures complémentaires rémunérées ³⁷



Part sur masse
salariale brute entre
janv. 24 et oct. 24



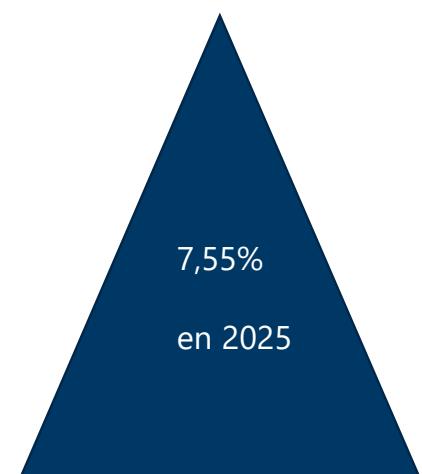
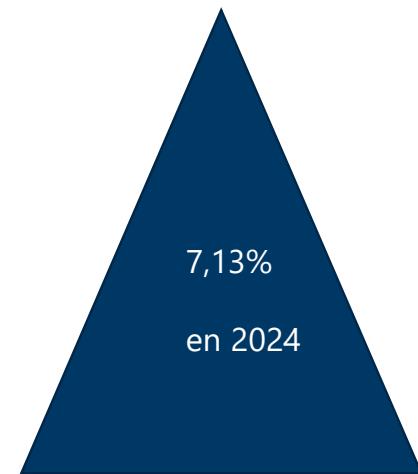
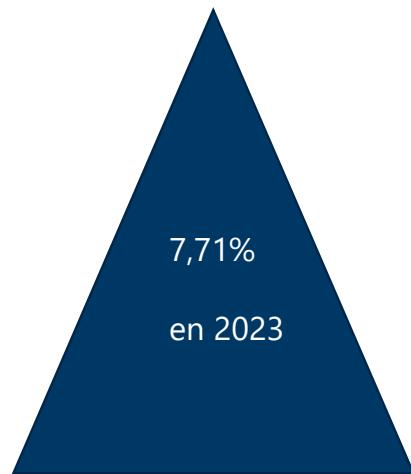
Part sur masse
salariale brute entre
janv. 25 et oct. 25



Absentéisme lié à maladie ordinaire et AT

38

Période du 01/01 au 30/11 :



Stabilité sur 3 ans



Conseil municipal - 3 décembre 2025

Le chapitre 012 concerne les salaires des agents de la ville ainsi que les cotisations aux différents organismes sociaux.



Les dépenses de personnel

40

Les principaux éléments constitutifs de la rémunération des agents sont les suivants :

- *le traitement indiciaire correspondant au grade et à l'échelon de l'agent
- *les éléments accessoires mensuels : prime fixe IFSE, prime variable CIA, la NBI
- *la prime de fin d'année fixée à 1 311,71 € bruts (base TC)
- *les titres de restauration d'une valeur de 7 € dont 4 € à la charge de la collectivité
- *la participation employeur à la mutuelle labellisée
- *la participation employeur à la Garantie Maintien de Salaire MNT via une convention CDG



Les dépenses de personnel 2025

41

Pour l'année 2025 :

*Le budget prévisionnel des dépenses de personnel s'élevait à **9 330 000 €**;

*En 2025 les éléments suivants ont impacté le budget :

- Évènements incompressibles : hausse des cotisations URSSAF et CNRACL
- Départ à la retraite d'un agent d'entretien d'un site distant remplacé par de l'externalisation
- Des recrutements gelés en 2025
- Une suppression de deux postes d'assistantes maternelles vacants et d'un poste emploi à 60%
- Un travail sur la baisse des vacations, notamment dans le domaine de la culture
- Mais aussi des mesures en concertation avec les représentants du personnel (instance officielle sera tenu le 12 décembre) :
 - Une baisse des monétisations CET plafonnées à 5 jours par an par agents
 - Une baisse des heures supplémentaires rémunérées par la fin du paiement des débits crédits et une optimisation des remplacements, notamment dans le cadre de l'entretien ménager



Les dépenses de personnel 2025 et projection 2026

42

*A ce jour , en simulant les dépenses jusqu'au 31 décembre 2025, les dépenses prévisionnelles de personnel s'élèvent à **8 920 000€**.

Les dépenses de personnel représentent **59%** des dépenses de fonctionnement 2025.
(8 920 000 / 15 117 000)

*La projection 2025 porte le budget prévisionnel 2026 à **9 020 000€**.

*En 2026 les éléments suivants impactent le budget :

- Évènements incompressibles : augmentation CNRACL, versement transport pour 162 k€



Les dépenses de personnel 2026

43

*En 2026, la collectivité a décidé de prendre les mesures suivantes pour équilibrer son budget :

- Des départs non remplacés à l'heure actuelle (chef de projet innovation digitale, agent au service communication)
- Des baisses de temps de travail notamment sur le service entretien ménager ou sur des postes administratifs à la demande des agents
- La poursuite du travail sur la baisse des vacances, notamment dans le domaine de la culture
- La poursuite de la stratégie d'optimisation des heures supplémentaires rémunérées par la fin du paiement des débits crédits et étude de l'opportunité des remplacements en cas d'absence
- Des économies liées au travail réalisé en lien avec le contrôle de gestion et l'organisation des services (ex: entretien ménager)



L'évolution des effectifs entre 2021 et 2025

44

libellé du poste	ETP
chargée actions culturelles	-1
assistant cabinet du maire	-1
agent service urbanisme	-1
responsable emploi et citoyenneté	1
gestionnaire RH	0,3
agent entretien menager	-1
chef de projet innovation digitale	0
adjoint cadre de vie	1
mi-temps sava	0,5
apprenti plateforme	0,6
apprenti cabinet du maire	0,6
agent espaces verts	-1
assistante maternelle	-1
directrice des ressources humaines	1
chargé de mission culture	1
ETAPS	0,9
adjoint DEJS	1
protocole	0,2
assistante maternelle	-1
5eme policier municipal	1
instructeur droit des sols	1
billetterie rcavb	0,8
apprenti mediatheque	0
DGA	-1
référent emploi	-0,6
agent entretien menager	-1
assistante DEJS référente scolaire	-1
contrôleur de gestion en remplacement du référent recette	0,1
1er PPR creche co	0
2e PPR creche co	0
1 PPR CDV	1
1 reclassement Periscolaire suite retour dispo	
1 agent en surnombre	0,8
total	2,20



Conseil municipal - 3 décembre 2025

Projections masse salariale

45

Si la collectivité ne travaille pas sur l'optimisation de ses missions, les projections les plus pessimistes à effectif constant, intègrent les effets incompressibles supportés par la collectivité notamment de la poursuite des augmentations de taux CNRACL en 2027 et 2028.

Budget 012 - 2026	Budget 012 - 2027	Budget 012 - 2028
9 020 000€	9 200 000€	9 380 000€

La collectivité travaille sur les années à venir avec toute l'agilité possible pour :

- Se recentrer sur ses missions obligatoires
- Gagner en efficience en se tournant vers plus d'innovation numérique (dématérialisation, Intelligence Artificielle...)
- Réorganiser ses missions, notamment dans le cadre des départs (retraite...)

Nb retraites 2026	Nb retraites 2027	Nb de retraites 2028
3	6	6



Les participations et subventions

46

Les participations et subventions regroupent les contributions auprès des syndicats, les subventions de fonctionnement aux budgets annexes et le soutien au monde associatif.

L'évolution des subventions de fonctionnement aux budgets annexes:

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RCAVB	559 000,00	553 000,00	282 000,00	328 000,00	331 000,00	339 850,00	354 000,00	348 500,00
CCAS	147 000,00	134 000,00	88 000,00	160 000,00	158 000,00	195 500,00	163 000,00	197 000,00
PETITE ENFANCE	414 000,00	437 200,00	394 000,00					
RAA	173 000,00	95 500,00	0,00	146 000,00	92 000,00	148 100,00	0,00	0,00
<i>sous-total</i>								
RCAVB+CCAS+PE +RAA	1 293 000,00	1 219 700,00	764 000,00	634 000,00	581 000,00	683 450,00	517 000,00	545 500,00

PART DE LA SUBVENTION COMMUNALE

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RCAVB	81,61%	80,78%	57,20%	78,79%	62,87%	63,21%	59,40%	59,61%
CCAS	84,92%	84,33%	47,79%	70,58%	63,71%	76,97%	55,69%	66,71%
RAA	17,97%	10,56%	0,00%	17,58%	10,61%	16,55%	0,00%	0,00%

Le soutien aux associations est en hausse avec : 470 000 € versés au Centre social, 228 000 € versés à la MJC, 125 000 € versés à l'École de musique, 348 000 € versés à l'OGEC et 233 000€ pour les autres associations

Les participations aux syndicats sont en hausse et estimées à 394 000 € environ intégrant les versements au SYSEG, SYTRAL, SDMIS et au SIARG

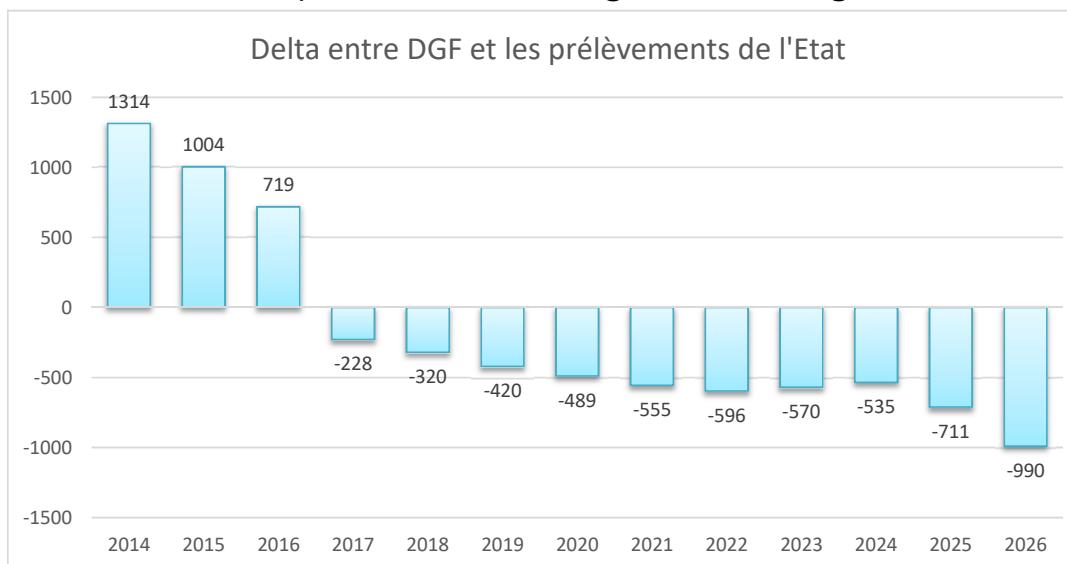


Conseil municipal - 3 décembre 2025

Atténuations de produits

47

- La commune reversera à l'Etat un montant d'environ 990 000 € au titre :
 - Du prélèvement SRU à hauteur de 60 000 €
 - Du fonds de péréquation intercommunale et communale à hauteur de 630 000 €
 - Du Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) II à hauteur de 327 000 € déduit du remboursement de 27 000 € correspondant à 30% du DILICO I versé en 2025, soit au total 300 000 €
- À partir de 2026, la commune ne percevra plus de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). De plus, depuis 2025, elle est assujettie au DILICO, ce qui entraîne une augmentation significative des prélèvements effectués par l'Etat

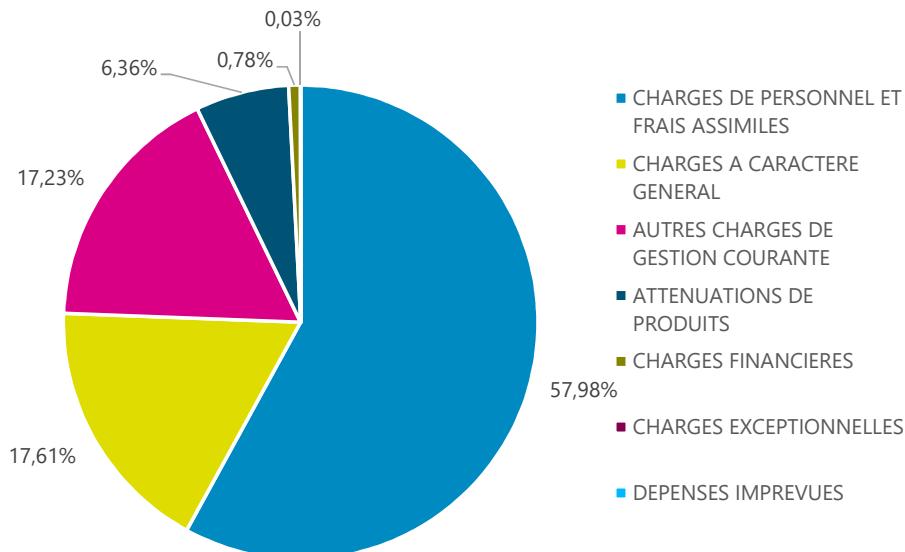


Les dépenses de fonctionnement du BP 2026

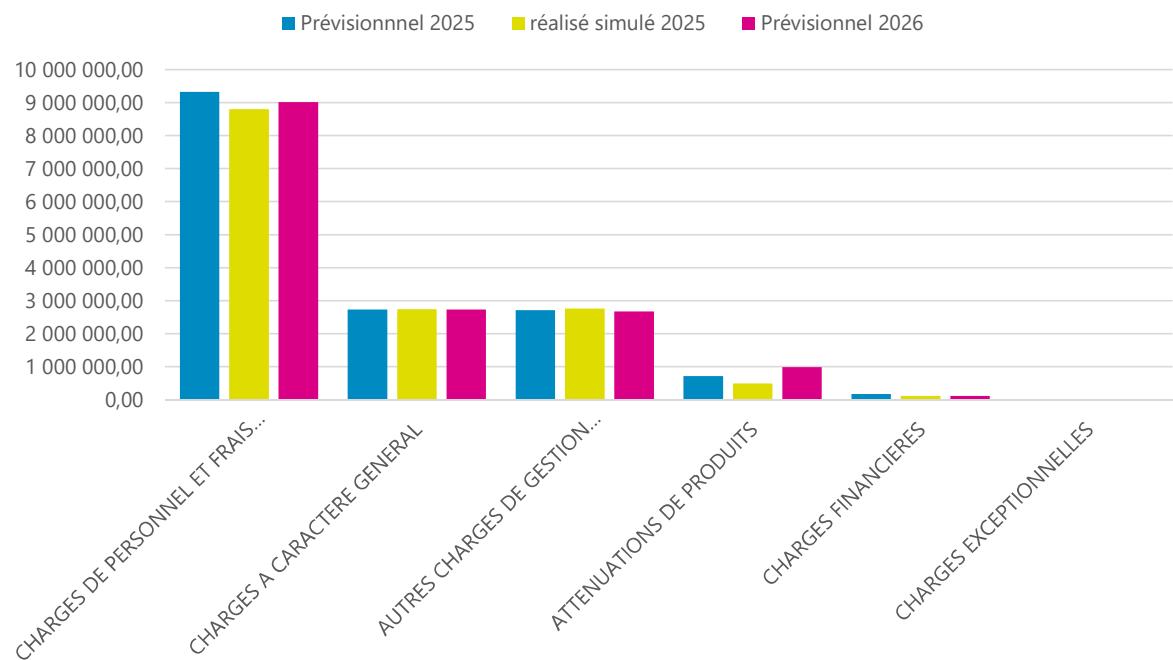
48

Dépenses réelles de fonctionnement

15 556 000 €



Evolution des dépenses réelles de fonctionnement





La section d'investissement



Conseil municipal - 3 décembre 2025



Les recettes hors emprunt d'investissement du BP 2026

50

La section de fonctionnement permettrait de dégager un autofinancement d'environ 1 761 000 € en intégrant les dotations aux amortissements

A cela s'ajoutent différentes recettes avec :

- Les subventions pour 200 000 € espérées sur les projets 2026
- Le FCTVA à hauteur de 590 000 €
- Les taxes d'aménagement pour 150 000 €
- Les cessions du terrain de la future déchetterie pour 1 026 000 €, l'immeuble Jean Moulin pour 900 000 €, un terrain côté Pérouses pour 170 000 € et diverses petites cessions pour 24 000 €

Étiquettes de lignes	↓ T	Somme de Montant
CESSIONS		2 120 000
AUTOFINANCEMENT		1 761 000
FCTVA		590 000
SUBVENTIONS		200 000
AMENDES DE POLICE		180 000
TAXES D'AMENAGEMENT		150 000
CAUTION		2 000
Total général		5 003 000



Les dépenses d'investissement 2026

51

MVT	TYPE	OPERATION	Montant de l'inscription
REEL	EN PHASE ETUDE	EXTENSION BRISPORT	55 000
		ETUDES D'URBANISME : AMO TERRAIN DU GAREL	30 000
		ETUDES CULTURELLES	25 000
		ECONOMIE ENERGIE - ETUDES DIVERSES	3 000
	Total EN PHASE ETUDE		113 000
	ENGAGEES EN 2026	ECONOMIE ENERGIE - RENOVATION HDV	1 505 000
		SUBVENTIONS EAUX PLUVIALES	1 020 000
		VEGETALISATION COURS - LASSAGNE ET CARTIER	694 000
		ECONOMIE ENERGIE - RENOVATION SALLE DU GARON	385 000
		CONFORT ETÉ ECOLES	93 500
		VIDEOPROTECTION	65 000
		ACQUISITION FONCIERE DU PELOUX	45 000
		AVANCE FORFAITAIRE MARCHE	30 000
		TERRAINS DE SPORTS DIVERS	20 000
		PROPRETE URBAINE	18 300
		PLAINE DES SPORTS - AMENAGEMENT RIVE GAUCHE	16 000
		ACCESSIBILITE HANDICAP	13 000
		DEFENSE INCENDIE	10 000
		TRAVAUX EGLISE	10 000
		ALIGNEMENT	5 000
		PLAN LOCAL URBANISME	5 000
	Total ENGAGEES EN 2026		3 934 800
	RECURRENTES	ENTRETIEN BATIMENTS	325 100
		MATERIEL / MOBILIER / SIGNALTIQUE	244 950
		VEHICULES	131 000
		INFORMATIQUE	76 000
		ESPACES VERTS	24 150
		ECLAIRAGE PUBLIC	21 000
		DIVERS	21 000
		ENTRETIEN PARKING ET VOIRIE	15 000
		FRAIS INSERTION MARCHE	5 000
		SUBVENTIONS EQUIPEMENT	5 000
	Total RECURRENTES		868 200
Total REEL			4 916 000



Budget vert : rappel de la méthodologie pour la commune 52

- ✓ **Étape 1 :** Pour le périmètre d'actions au niveau des entités concernées : la commune de Brignais soumet à cette analyse seul le budget principal de la ville. Les budgets RCAVB, CCAS et RAA ont un volumétrie d'investissement trop faible.
- ✓ **Étape 2 :** De plus, il est choisi de ne pas côter les dépenses au deça de 10 000 €. Dans le budget 2026, elles représentent environ 337 000 € soit moins de 7% des dépenses réelles d'investissement hors remboursement du capital de dette. Seule exception, les dépenses inscrites en lien avec les fonctions commençant par « 7-environnement » et « 8 – transports » doivent être analysée peu importe le montant.
- ✓ **Étape 3 :** Pour le périmètre d'actions au niveau des natures comptables, seules les dépenses réelles d'investissement seront côtées comme l'exige la réglementation.
- ✓ **Étape 4 :** Pour la méthode d'analyse : il est souhaité appliquer la méthode I4CE. Cette méthode met à disposition des guides détaillant par rubrique les critères qui permettent de classer en favorable, défavorables ou neutres pour l'environnement les dépenses selon les différents axes (atténuation du changement climatique, biodiversité...)

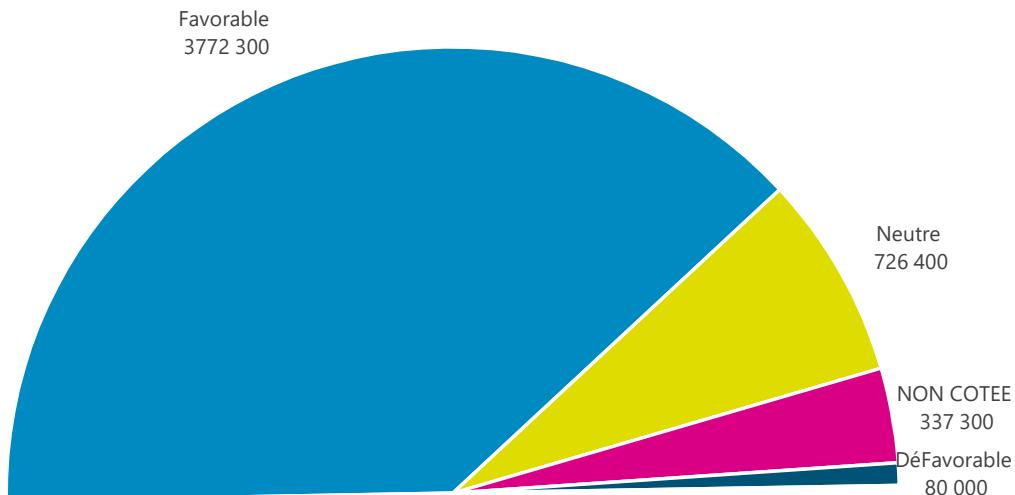


Déclinaison opérationnelle du « Budget vert » à Brignais en 2026

53

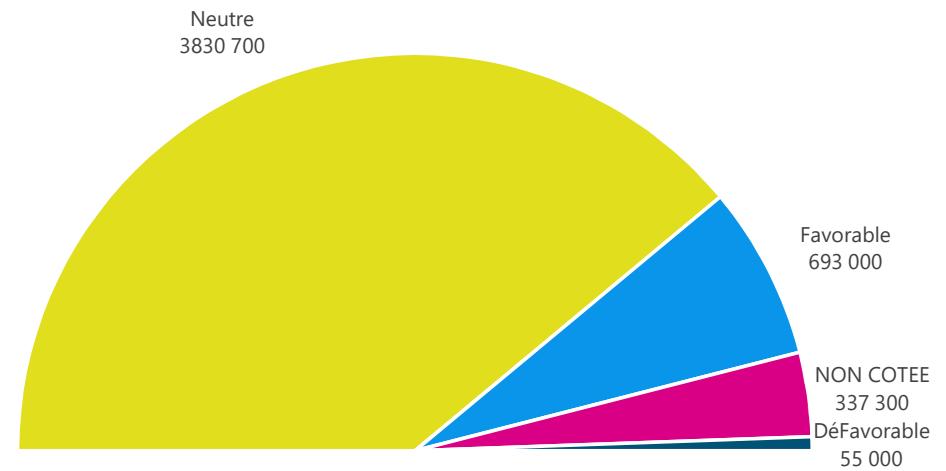
Axe 1 : Atténuation au changement climatique

■ Favorable ■ Neutre ■ NON COTEE ■ DéFavorable



Axe 6 : Préservation de la biodiversité

■ Neutre ■ Favorable ■ NON COTEE ■ DéFavorable



En application de la méthode I4CE, nous aurions la répartition ci-dessus des dépenses réelles d'investissement du budget 2026 selon l'axe d'atténuation du climat et l'axe de la biodiversité



Conseil municipal - 3 décembre 2025



La dette communale

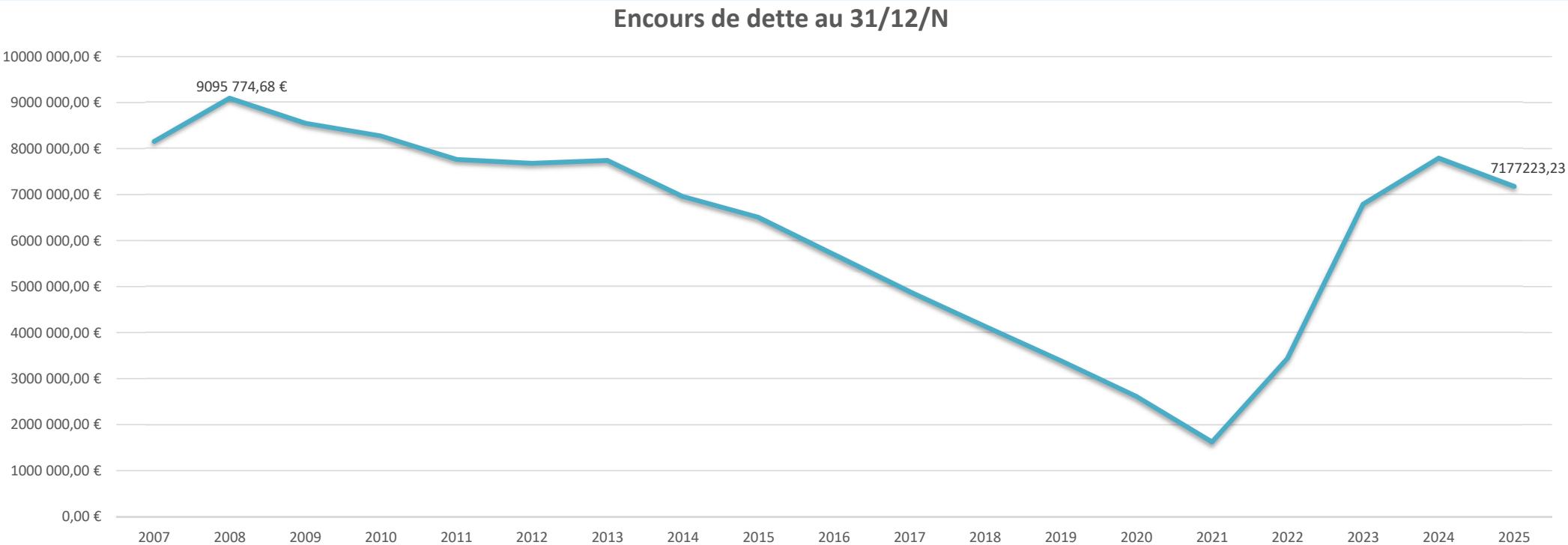


Conseil municipal - 3 décembre 2025



Evolution de l'encours de dette

55



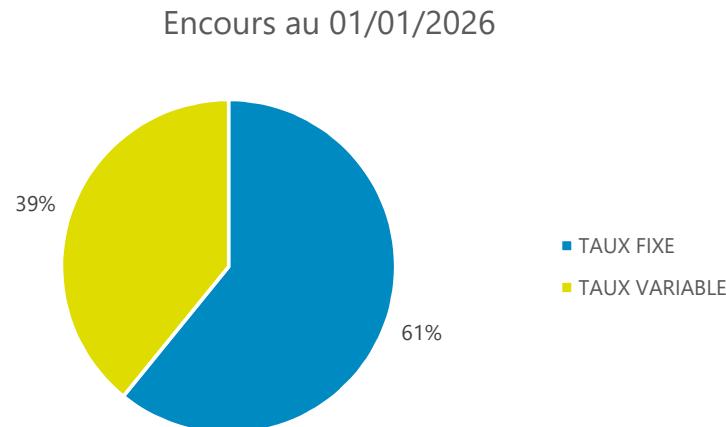
Nombre de prêts en cours au 1er janvier 2026 = 6 emprunts

- 4 prêts à taux fixe variant de 1,10% sur 20 ans à 4,85% sur 15 ans
- 2 prêts à taux variable basés sur le taux du livret A

Encours de dette au 1^{er}/01/2026 pour une population de 12 498 habitants :

- Pour mémoire, 7 791 237,90 € en 2025, soit 619 € par habitant (12 582 habitants)
- 7 177 223,23€, soit **574€** par habitant (moyenne nationale 2024 : 822 € par habitant pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants)

Le montant des intérêts remboursés sur 2026 est estimé à 122 000 €, intérêts courus non échus inclus





L'évolution des finances communales

Conseil municipal - 3 décembre 2025

La rétro et prospective du budget principal de 2020-2028

58

La collectivité a travaillé sur la prospective financière qui intègre entre autres les hypothèses suivantes :

➤ Transferts pris en compte

- Intégration des frais de bâtiment du Brisque en 2021 et de la Petite enfance au sein du budget Ville en 2022
- Transfert de la compétence « mobilités » au 1^{er} juillet 2021 à la CCVG et au 1^{er} janvier 2022 au SYTRAL
- Intégration Transfert de l'éclairage public au SIGERLy au 1^{er} janvier 2023
- Réintégration de la compétence politique de la ville au 1^{er} octobre 2024

➤ Côté dépenses

- Pour la masse salariale à compter de 2025 : GVT / hausse des cotisations CNRACL de 3 points par an jusqu'en 2028 et des mouvements RH
- Intégration de l'adhésion au Sytral à compter de septembre 2022 avec une participation en tant qu'employeur à 0,80% puis 1,1% en 2023, 1,15% en 2024, 1,3% en 2025, 1,5% en 2026, et 1,8 en 2027
- Création d'une Maison des Jeunes et de la Culture
- Fiscalisation de la contribution au SMAGGA à compter de 2024
- Un retour à un niveau moins élevé de l'inflation en 2025
- L'intégration du DILICO en 2025 pour 91k€ puis en 2026 300k€, et 350k€ en 2027 et 2028
- L'achat de 10 berceaux en crèche collective privée à compter de septembre 2026

➤ Côté recettes

- La suppression de la dotation globale de fonctionnement à compter de 2026
- La suppression de la taxe d'habitation à compter de 2021 et son remplacement par la part départementale de taxe foncière et pas de hausse de taux communaux
- Une hausse du produit fiscal « ménages » de 2% en 2026, 2027 et 2028
- La stabilité de la DSC à 1 779k€ à compter de 2025



Conseil municipal - 3 décembre 2025

La prospective du budget principal de 2020-2028

59

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	13 936	14 551	15 563	16 810	16 685	16 752	16 743	16 863	17 062
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 199	12 633	14 030	14 628	15 110	14 764	15 291	15 496	15 713
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 737	1 918	1 533	2 182	1 575	1 988	1 452	1 368	1 348
intérêts de la dette	53	47	34	75	167	148	122	141	152
EPARGNE BRUTE	1 684	1 871	1 499	2 107	1 408	1 840	1 330	1 227	1 197
remboursement du capital de dette	736	993	633	700	500	615	560	594	656
EPARGNE NETTE	948	878	866	1 407	908	1 225	770	633	540



La prospective consolidée de 2020-2028

60

	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	2025 (CA simulé)	2026	2027	2028
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 021	14 777	15 723	17 072	16 867	16 969	16 935	17 060	17 265
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 160	12 847	14 161	14 883	15 285	14 962	15 462	15 672	15 895
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 861	1 930	1 562	2 189	1 582	2 007	1 473	1 389	1 369
intérêts de la dette	53	47	34	75	167	148	122	141	152
EPARGNE BRUTE	1 808	1 883	1 528	2 114	1 415	1 859	1 351	1 248	1 218
remboursement du capital de dette	736	993	633	700	500	615	560	594	656
EPARGNE NETTE	1 072	890	895	1 414	915	1 244	791	654	561



Le programme d'investissement 2026-2032 reste à construire en lien avec les élections de mars 2026.

Le détail présenté ci-après reprend donc les données 2020 à 2026.



Détail des projets d'investissement 2020-2026

62

Opérations diverses : 9 401k€ dont

- Les projets réalisés et en cours 2020-2025 :
 - Chaufferie bois sur le secteur Jean Moulin : 940 k€
 - Travaux d'accessibilité handicap : 117 k€
 - Extension du local de la police municipale : 321 k€
 - Rénovation énergétique école maternelle Lassagne : 1 360 k€
 - L'optimisation des systèmes de chauffage et d'énergie 415 k€
 - Travaux sur l'Eglise 158k€
 - Travaux d'eaux pluviales : 936 k€ auquel s'ajoute 1 020k€ en 2026
 - Acquisitions foncières : 1 253 k€
 - Vidéoprotection : 445 k€
- Les projets à réaliser en 2026:
 - La rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville 1 815k€ dont 105k€ entre 2020 et 2025, 1 505 k€ en 2026 et le solde de 205k€ en 2027 avec une fin des travaux au 1^{er} trimestre 2027.
 - La rénovation de la salle du Garon pour 420k€ dont 35 k€ de maîtrise d'œuvre et 385k€ de travaux sur 2026

Social / Education / Enfance : 8 187k€ dont

- Les projets réalisés et en cours 2020-2025 :
 - La réhabilitation du groupe scolaire Jean Moulin dont le coût total est estimé à 6 650 k€ dont 6 480 k€ sur le mandat
 - Réflexion sur l'évolution de nos groupes scolaires
 - Fin du renouvellement urbain sur les Pérouses : coût total d'opération : 400 k€ dont 116 k€ sur le mandat
 - Végétalisation cours école Fournion pour 495 k€
- Les projets à réaliser en 2026 :
 - La végétalisation des cours d'écoles du groupe scolaire Jacques Cartier et maternelle Lassagne : 60 k€ d'études et 694k€ de travaux
 - Confort d'été dans les groupes scolaires : 94 k€



Détail des projets d'investissement 2020-2026

63

Opérations récurrentes : 7 021k€ dont

- Les projets réalisés et en cours sur 2020-2025:
 - Matériel, mobilier, signalétique : 1 647 k€
 - Entretien de bâtiments : 1 471 k€
 - Informatique : 891 k€
 - Eclairage public : 336 k€
 - Véhicules : 684 k€
 - Entretien de parkings : 277 k€
 - Espaces verts : 253 k€

Pour 2026, l'enveloppe global s'élève à 868k€ comme détaillé dans la diapo présentant les dépenses d'investissement

Sport : 3 548 k€ dont

- Les projets réalisés et en cours sur 2020-2025:
 - Plaine des sports sur le stade Minssieux : 2 654 k€ incluant la création d'un préau sportif, d'un terrain de football synthétique, la réfection des locaux du football et des courts de tennis
 - Création d'un skate parc : 605 k€
 - Réfection des terrains de pétanque : 92 k€
- Les projets à réaliser en 2026 :
 - Extension du Bri'sport : phase concours architecte 55k€ (30k€ de phase de programmation engagée en 2024 et 2025)



Culture / animation / vie associative : 1 110 k€ dont

- Les projets réalisés et en cours en 2020-2025 :
 - Réaménagement de la médiathèque : 683 k€
 - Réaménagement de l'espace scénique Brisque 262 k€
 - Réaménagement de l'espace Chauliac : 113 k€
- Les projets à réaliser en 2026 :
 - Étude d'organisation des espaces culturels en lien avec le projet de ludo médiathèque

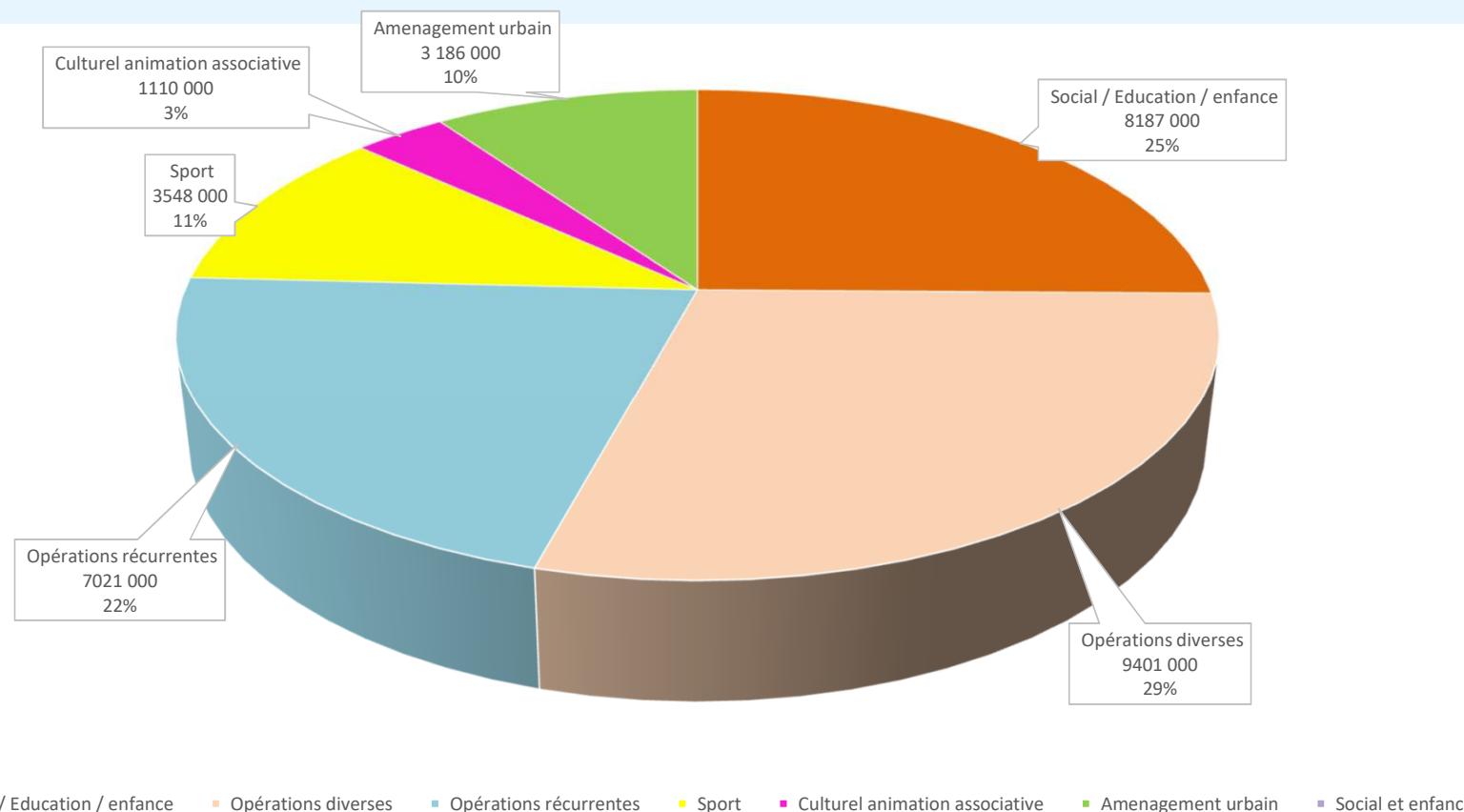
Aménagements urbains : 3 186 k€ dont

- Les projets réalisés et en cours sur 2020-2025 :
 - Cheminements doux : 335 k€
 - Passage du couvent : 250 k€
 - Traitements des îlots de chaleur : 358 k€
 - Parc urbain secteur « stade blanc » : 1 094 k€
 - Aménagement du quartier de la gare : 339 k€ sans aménagement de la venelle plutôt sur 2026
 - Aménagement de la rue Paul Bovier Lapierre : 139 k€
- Les projets à réaliser en 2026 :
 - Étude sur le terrain du Garel pour 30 k€



Le plan pluriannuel d'investissement 2020-2026

65



■ Social / Education / enfance ■ Opérations diverses ■ Opérations récurrentes ■ Sport ■ Culturel animation associative ■ Amenagement urbain ■ Social et enfance

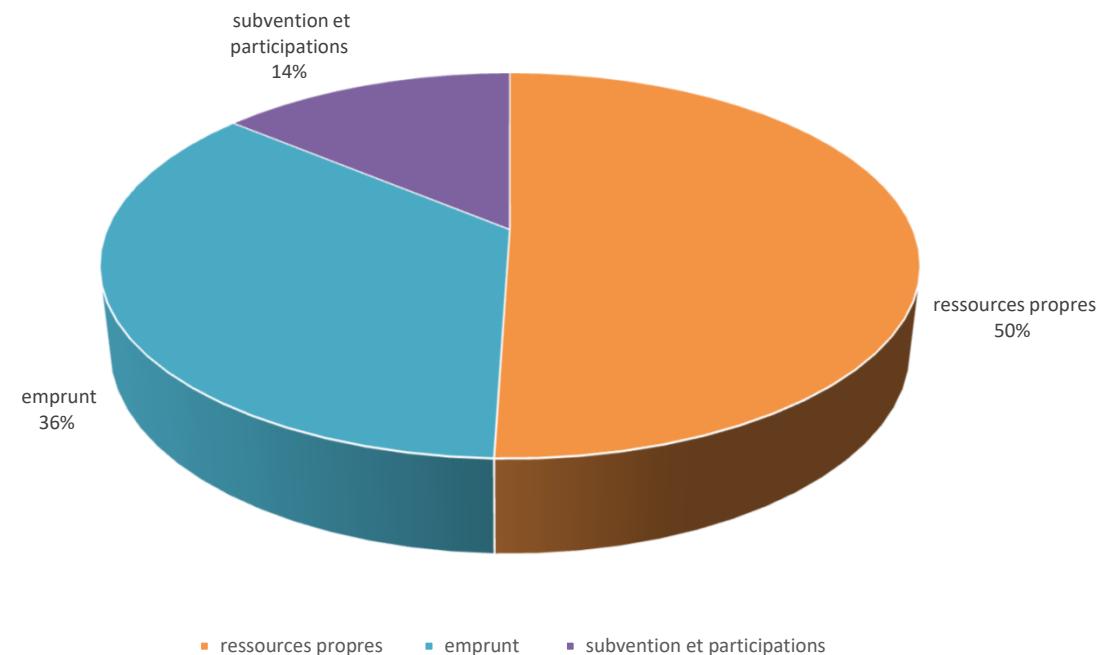
- Entre 2020 et 2025 les investissements s'élèvent à environ 27,5 millions d'euros auquel s'ajoutent 4,9 millions d'euros en 2026



Conseil municipal - 3 décembre 2025

Le financement des investissements 2020 -2026

66



Pour 2020-2025, l'emprunt réalisé s'est élevé à 8 millions d'euros. Sur 2026, avec l'excédent dégagé et simulé pour la fin de l'année 2025, il n'est pas prévu d'emprunt pour financer les 4 916 k€ d'investissement. Cela est lié aux recettes de cessions estimées à plus de 2 millions d'euros. A fin 2026, l'encours de dette devrait donc être de 530€ par habitant.



Conseil municipal - 3 décembre 2025

La prospective consolidée de 2020-2028 intégrant les investissements

67

	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA)	2023 (CA)	2024 (CA)	2025 (CA simulé)	2026	2027	2028
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 021	14 777	15 723	17 072	16 867	16 969	16 935	17 060	17 265
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT hors intérêts dette	12 160	12 847	14 161	14 883	15 285	14 962	15 462	15 672	15 895
EPARGNE DE GESTION (1-2 = A)	1 861	1 930	1 562	2 189	1 582	2 007	1 473	1 389	1 369
intérêts de la dette	53	47	34	75	167	148	122	141	152
EPARGNE BRUTE	1 808	1 883	1 528	2 114	1 415	1 859	1 351	1 248	1 218
remboursement du capital de dette	736	993	633	700	500	615	560	594	656
EPARGNE NETTE	1 072	890	895	1 414	915	1 244	791	654	561
dépenses d'investissement	2 424	3 300	5 540	7 206	4 081	5 151	4 924	3 504	3 504
recettes d'investissement	5 330	6 335	4 797	3 850	3 603	4 742	4 060	3 016	3 016
dépenses d'investissement - recettes d'investissement	-2 906	-3 035	743	3 356	478	409	864	488	488
emprunt	0	0	2 500	4 000	1 500	0	902	665	758

Emprunt d'équilibre du budget 2026

